

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 - Version 2.0 - Date de création : 01/12/2016 - Date de révision : 05/06/2019

# insta**BAG® BPW-EPT**

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

insta BAG® BPW-EPT 90 mL et 225 mL Nom du produit :

Substance: Eau Peptonée Tamponnée

Référence : 114 090 et 114 225

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation identifiée : Substances chimiques de laboratoire. Milieu pour la microbiologie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: INTERSCIENCE

> 30 chemin du Bois des Arpents 78860 St Nom la Bretèche

Téléphone: +33 (0)1 34 62 62 61 Fax: +33 (0)1 34 62 43 03 Adresse e-mail: info@interscience.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) n°1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) n°1272/2008.

Mention d'avertissement Aucun(e)

#### 2.3. Autres dangers - Aucun(e)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 - Version 2.0 - Date de révision : 05/06/2019

Page 1 / 8



### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Composition	CAS	Concentration % w/w	Classification
Peptone	N/A	49,7	Non dangereux
Sodium chloride	7647-14-5	24,9	Non dangereux
Disodium phosphate, anhydrous	7558-79-4	17,9	Non dangereux
Potassium dihydrogen phosphate	7778-77-0	7,5	Non dangereux
TOTAL		100	

CLP classification -: Règlement (CE) n°1272/2008

Texte intégral des Mentions de danger : voir la section 16

#### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15

minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne

inconsciente. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin en

cas de symptômes.

Protection pour les secouristes : Pas de précautions spéciales requises.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet raisonnablement prévisible. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin: Traiter les symptômes.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 - Version 2.0 - Date de révision : 05/06/2019

Page 2 / 8



#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, chlorure d'hydrogène, Oxydes de sodium.

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un respirateur autonome à air comprimé, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homoloqué ou équivalent) ainsi qu'une combinaison complète de protection.

#### SECTION À **MESURES PRENDRE** ΕN DE DISPERSION CAS 6 **ACCIDENTELLE**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Se référer à la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la formation de poussières.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection indiquées au niveau des sections 8 et 13.

#### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussières.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 - Version 2.0 - Date de révision : 05/06/2019

Page 3 / 8



#### SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Ne contient pas de substances ayant des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes réglementaires locaux. Valeurs limites biologiques

Ne contient pas de substances ayant des valeurs biologiques limites établies par les organismes réglementaires locaux.

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : S'il y a un risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec

protections latérales (EN 166).

Protection des mains En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection

(EN 374).

Inspecter les gants avant de les utiliser. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. (Consulter le fabricant / fournisseur pour des

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche : compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, susceptibilité utilisateur, par

exemple effets de sensibilisation.

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu'enlever les gants avec soin

en évitant la contamination cutanée.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements de protection à manches longues

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions

d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation :

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil

respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas de symptômes d'irritation ou autres. Type de filtre recommandé : Filtres à

particules.

À petite échelle / utilisation en :

laboratoire

Conserver une ventilation adéquate

Contrôles d'exposition liés

à la protection de l'environnement

Éviter la formation de poussières.

## **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Solide **Apparence** Poudre

Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Sans objet Hq

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 - Version 2.0 - Date de révision : 05/06/2019

Page 4 / 8



Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Point de ramollissement Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition Sans objet Point éclair Sans objet

Taux d'évaporation Sans objet Solide

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Solide Sans objet

Densité apparente Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune information disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible

(n-octanol/eau)

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible Température de décomposition: Aucune donnée disponible

Solide Viscosité Sans objet

Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Stable dans les conditions normales. 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter Produits incompatibles. Excès de chaleur. Éviter la formation de

poussières.

Agents comburants forts. 10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues.

• Toxicité aiguë

Non classé Oral(e) Non classé Cutané(e) Inhalation Non classé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 - Version 2.0 - Date de révision : 05/06/2019

Page 5 / 8



Données toxicologiques pour les composants

• Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé • Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Respiratoire Non classé Non classé Peau • Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité Non classé

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

 Toxicité pour la reproduction Non classé Toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles, exposition unique

 Toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles, exposition répétée

 Danger par aspiration Sans objet

Solide

Symptômes / effets, aigus et différés L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour

l'environnement ou non dégradables dans des stations de traitements

d'eaux usées.

12.2. Persistance et dégradabilité Devrait être biodégradable

**Persistance** Soluble dans l'eau. Une persistance est peu probable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

12.4. Mobilité dans le sol Mobilité très probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans

12.5. Résultats des évaluations Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme

persistante,

PBT et vPvB bioaccumulable ou toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Des polluants organiques

Ce produit ne contient aucune substance connue ou suspectée.

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucune substance connue ou suspectée.

#### SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la

Substance chimique non utilisée rejetée est classée comme déchet

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 - Version 2.0 - Date de révision : 05/06/2019

Page 6 / 8



> dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

Emballages contaminés Vider les résidus. Eliminer le produit conformément à la réglementation

Locale en vigueur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Le code européen des déchets Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas

Relatif au produit lui-même, mais à son application.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction

De l'application.

#### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1. Numéro ONU ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.2. Nom d'expéditions des nations unies

ADR/RID: Not dangerous goods IMDG: Not dangerous goods IATA: Not dangerous goods

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.4. Groupe d'emballage ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID: no IMDG polluants marins: no IATA: no

14.6. Précautions particulières à Pas de précautions spéciales requises

Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicables, les produits sont emballés

## SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Le produit est classé et étiqueté conformément à la directive 1999/45/CE. Aucune information disponible U.S.A. (TSCA) Canada (DSL/NDSL) Europe (EINECS/ELINCS/NLP) Australia (AICS) Korea (ECL) China (IECSC) Japan (ENCS) Philippines (PICCS)

#### Réglementations nationales

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA/CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 - Version 2.0 - Date de révision : 05/06/2019

Page 7 / 8



### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies sur la base des renseignements et connaissances disponibles à la date de publication. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. INTERSCIENCE ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 - Version 2.0 - Date de révision : 05/06/2019

Page 8 / 8